

La reconnaissance par la France du Génocide des Arméniens **Méandres d'une longue marche** **Ohvanesse G. Ekindjian**

Après avoir publié *Édesse joyau chrétien aux confins arméno-syriens* (2013), puis *La France et les chrétiens des territoires de l'est de l'Empire ottoman, le temps des reniements, 1919-1923*, (2015), (voir article dans *Alakyaz* n°45, octobre 2016), Ohvanesse Ekindjian étudie dans son dernier ouvrage le long et difficile parcours juridique et politique avant que la France reconnaisse par une loi, le génocide de 1915.

Dans un bref rappel historique, l'auteur revient sur la dégradation progressive de la situation des Arméniens dans l'Empire ottoman au cours du XIX^e siècle, dans un contexte de montée des nationalismes. La Constitution nationale arménienne de 1863 jamais respectée, l'indifférence des Puissances européennes, la création des régiments fanatisés de hamidiés pour réprimer toute velléité d'opposition font monter les tensions à travers l'Empire jusqu'à la crise de 1894-1896 qui se solde par le massacre de 200 000 à 300 000 Arméniens. L'arrivée au pouvoir des Jeunes-Turcs donne l'illusion d'une possible entente alors que la perte des territoires de l'ouest de l'Empire après la crise des Balkans exacerbe les sentiments nationalistes d'une grande partie de la population turque. Enfin, la Première Guerre mondiale donne l'occasion de mettre au point la décision d'exterminer les Arméniens de l'Empire ottoman. Dans les années 20, la principale destination des rescapés du génocide est la France, tandis que tous les gouvernements de la Turquie moderne continuent de nier le fait de génocide.

Pour faire la genèse du processus de reconnaissance du génocide par la France, O. Ekindjian part d'abord de l'importante manifestation qui a eu lieu à Yerevan pour la commémoration des 50 ans du génocide, puis des actions de l'ASALA sur le sol français, de 1975 à 1983, car, après un long silence, ces deux événements ont marqué un tournant faisant resurgir la question arménienne sur le plan international. La reconnaissance du génocide par des instances internationales comme le Tribunal permanent des Peuples (26 avril 1984), l'ONU (29 août 1985) ou encore le Parlement européen (18 juin 1987) sont déterminantes mais n'ont pas force de loi; cependant, à chaque nouvelle reconnaissance, les réactions de la Turquie, ne se font pas attendre: menaces de sanctions économiques, de ruptures diplomatiques... Deux parties du livre

sont consacrées aux procès intentés par les représentants de la communauté arménienne pour négationnisme contre Bernard Lewis (1993-1994) et Gilles Veinstein (1998- 1999), deux universitaires de renom qui ont exprimé des doutes sur la réalité du génocide, alors même que l'ONU l'avait déjà reconnu, et que l'Assemblée Nationale avait voté une loi à l'unanimité le 29 mai 1998, six mois avant que n'éclate «l'affaire Veinstein» au moment de son élection au Collège de France. Enfin, le vote de la loi de reconnaissance du génocide à l'Assemblée Nationale, puis au Sénat avant d'être de nouveau soumise à l'Assemblée occupe la majeure partie du livre. Entre la date du dépôt d'une proposition de loi à l'Assemblée (13 mai 1998), et l'adoption définitive (29 janvier 2001), il se passe presque trois ans d'ajournements, de refus et de risques de voir annuler la première loi votée.

O. Ekindjian étudie minutieusement chacune des étapes qui constituent ce long périple à travers les articles de presse, les rapports des discussions préalables dans toutes les instances, les interventions des protagonistes ou des opposants, pointant au passage le cynisme ou les positions contradictoires de certains politiques d'un vote à l'autre, tandis que d'autres défendent avec acharnement les valeurs de justice. L'auteur donne également les résultats de tous les votes et expose les réactions de toutes les parties. A la lecture de cet ouvrage, on comprend combien les attermoissements des politiques, l'usage d'un double langage, les changements de ligne politique sont liés aux perspectives électorales et à la volonté de ne pas fâcher la Turquie.

La principale qualité de ce livre est d'avoir réussi à synthétiser avec clarté et rigueur une énorme quantité de documents à teneur juridique, diplomatique ou politique, difficilement accessibles au public. Or, étudier comment la France a reconnu publiquement le génocide de 1915, c'est constituer la mémoire nécessaire d'un long et patient travail pour faire valoir la justice, le devoir de vérité et l'universalité.

● Anahid Samikyan

Éditions l'Harmattan, collection peuples et cultures de l'Orient, 23,50 €

